Cysoing

B.P. 67
☎ : 03.20.79.44.70
🖷 : 03.20.79.57.59

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – fraternité

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

****

N° 302/25

Le Maire de la ville de Cysoing
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1-8ème partie « signalisation temporaire ») approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié successivement,
Vu la nécessité de fermer le parc du château afin de sécuriser et d'organiser le carnaval qui se déroulera le dimanche 29 juin 2025 ;

FERMETURE PARC DU CHATEAU

LE SAMEDI 28 JUIN 2025 DE 8H A 21H

ARRÊTE

Article 1er : Le parc du château sera exceptionnellement fermé le samedi 28 juin de 8h à 21h. Seul l'accès à la mairie / médiathèque restera ouvert afin de garantir l'accueil du public. (Portail rue Aristide Briand + allée d'accès mairie)

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Monsieur le Maire de Cysoing, Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Cysoing, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Cysoing, et tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord et à Monsieur l'Officier du centre de secours de Cysoing.

Publié et rendu exécutoire
Le 16 juin 2025

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER

MAIRIE DE CYSOING
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
NORD

Fait à Cysoing, le 16 juin 2025

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER

MAIRIE DE CYSOING
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
NORD